

**M. Louis Vierne**

«Les exhibitions appelées *Concours du Conservatoire* n'ont rien à voir avec l'Art», nous écrit l'éminent organiste qui passa 20 ans de sa vie au Conservatoire et est aujourd'hui professeur d'orgue à la *Schola Cantorum*.

**M. Albert Bertelin**

D'un coin retiré de la Suisse, où il travaille à la composition d'un drame lyrique en 3 actes (sur livret de Jean Jullien et André Alexandre) M. Bertelin s'excuse de ne pouvoir répondre en détails à notre enquête qui demanderait une «étude sérieuse et réfléchie», et il ajoute: «*En principe*, je suis irréductiblement l'ennemi des concours».

**M. Georges Petit**

Suppléant de la classe d'opéra de M. Max Bouvet, au remplacement duquel il n'a pas encore été pourvu, M. Georges Petit nous écrit ces simples mots: «Le Conservatoire étant dirigé par le plus grand artiste de ce temps, tout ce qui y est fait est bien fait».

**M. Henry Defosse**

Accompagnateur des classes de chant et d'opéra, M. H. Defosse estime que les récompenses sont données avec trop d'indulgence, et que certains journaux donnent aux concours une importance exagérée. Au fond, ajoute-t-il avec raison c'est au public qu'il appartient de faire par la suite justice des «premiers prix».

**Les Conservatoires Allemands**

D'autres réponses nous sont annoncées par des Amis du Conservatoire, mais avant de pour suivre notre enquête, il n'est pas sans intérêt de savoir ce qui se passe dans les principaux Conservatoires de l'Étranger.

M. Maurice Emmanuel reçut mission de les visiter en 1897. Il passa un an à étudier les Conservatoires d'Allemagne et d'Autriche et principalement ceux de Berlin, Munich, Cologne, Leipzig et Vienne.

Le résultat de ses observations fut consigné en un rapport déposé au Conservatoire et dont il fit un résumé dans la *Revue de Paris* du 1<sup>er</sup> mars 1900. C'est une magnifique analyse de la pédagogie allemande, faite par une vaste intelligence des choses de la musique, avec la perception très nette de ce qui la différencie du tempérament français.

Nous ne pouvons malheureusement reproduire ici ce rapport *in-extenso*, mais notre Enquête serait fort incomplète si nous ne retenions les conclusions de M. Maurice Emmanuel.

Après avoir fait la critique de la pédagogie des conservatoires allemands, il demande finalement ce que nous pouvons lui envier et voici comment il répond :

C'est, avant tout, le principe même de l'enseignement; l'obligation imposée à tout élève, dans un conservatoire, de recevoir une instruction générale; d'apprendre la grammaire de la langue, dans des classes élémentaires d'harmonie, l'histoire de l'art et l'évolution des formes musicales; de pratiquer le piano, considéré comme l'instrument commun et nécessaire à tous les musiciens, en raison de ses qualités représentatives: d'être assidu au chant choral, moyen de perfectionnement pour l'oreille, application intégrale des règles mélodiques et harmoniques de la langue sonore.

C'est aussi la sanction des études. Les conservatoires de Berlin, Munich, Cologne et Vienne délivrent à leurs élèves, à la fin de leurs études, ou à la sortie de l'école, même prématurée, des certificats qui donnent la mesure du zèle et des connaissances acquises par le titulaire. Tous les élèves qui sont jugés dignes du *diplôme de maturité* le reçoivent. Ils ne sont pas légion: les épreuves sont difficiles. Mais nulle part elles ne prennent la forme d'un concours: l'examen est individuel et n'implique aucune comparaison des candidats entre eux.

Personne mieux que le directeur du conservatoire de Paris ne sait que les dangers des concours, — qui enlèvent aux études quelque chose du désintéressement qu'elles doivent conserver, — et les inconvénients de l'âge auquel l'accès de notre école est permis; à neuf ans, en effet, l'éducation générale des enfants est insuffisante. M. Th. Dubois, je le dis sans flatterie, est un des artistes les plus autorisés, par leur haute culture personnelle, à diriger dans leur ensemble les études musicales supérieures. Les élèves qui ont eu l'avantage de recevoir l'enseignement technique admirable qui a fondé sa réputation, savent le prix que leur maître attache aux idées générales et à la haute culture de l'esprit. M. Th. Dubois souhaiterait que tous les élèves de la maison fussent lettrés, et que leurs efforts vers le talent ne fussent pas enfiévrés par le mirage des lauriers à cueillir. Mais le conservatoire de Paris pourrait-il, sans provoquer les plus hautes clameurs, supprimer les sanctions brillantes qu'il accorde aux études: le concours et les prix? D'autre part, faudrait-il, sous le prétexte que la limite d'âge minima est trop basse, fermer l'École aux enfants et se priver d'un enseignement précieux entre tous, très développé chez nous, et que l'Europe musicale nous envie: le solfège? Cette étude exige un âge précoce; elle est, à Paris, la base des travaux postérieurs. Et il est surprenant de voir à quelle rapidité de lecture, à quelle habileté dans la transcription des dictées les plus difficiles, les jeunes élèves peuvent parvenir. Quel avantage ils tirent de là, tout le long de leur carrière, je n'ai pas besoin de le montrer.

Chez nous l'on s'efforce de former des talents individuels raffinés, de tirer de certains élèves, quelquefois par surmenage, la valeur latente qui est en eux. La pédagogie allemande a d'autres visées elle prépare surtout une race de musiciens. Je ne prétends pas le moins du monde que toutes ses méthodes nous soient applicables. Même il y aurait grand danger à les adopter telles qu'elles: les deux mondes musicaux que sépare le Rhin ne se ressemblent pas. Mais je crois fermement que l'échange des idées avec nos voisins et quelques emprunts mutuels seraient un bien fait pour l'art des deux pays.

Nous n'aurons plus à envier à l'Allemagne deux institutions précieuses de ses conservatoires: les exercices publics et l'exécution, dans l'école même des essais symphoniques écrits par les élèves. M. Th. Dubois a comblé, dans notre enseignement musical supérieur, une double lacune que nos voisins nous reprochaient avec raison. Les instrumentistes et les chanteurs pourront, durant leurs

études, affronter les dangers de l'estrade et faire le public juge de leurs progrès. Les élèves de composition ont la joie de s'entendre à l'orchestre; ils peuvent aussi le conduire. Ce sont là des innovations qui honorent leur promoteur, (1) Me sera-t-il permis, pour conclure, de soumettre quelques vœux à un maître profondément honoré qui me confia la mission dont cette étude expose les principaux résultats?

Je suppose qu'aucune raison ne fasse obstacle, dans notre conservatoire de Paris, à des essais pédagogiques. Et je me demande si des classes élémentaires de théorie musicale, assurant à tous les élèves la connaissance raisonnée de leur langage sonore, si des cours primaires d'histoire musicale, appropriés aux besoins variés des élèves, ne seraient pas des moyens précieux d'éducation, à côté de l'enseignement supérieur de l'harmonie et des belles leçons d'histoire, qui sont l'honneur de notre maison?

Le *chant choral* de l'Allemagne ne pourrait-il d'abord être installé dans notre grande école officielle, où il serait d'un puissant secours? Car l'axiome germanique est vrai: «Tout musicien doit chanter.»

Je ne veux point médire de nos concours; ils paraissent résulter chez nous des nécessités de l'émulation. Mais la sanction des études, dans les conservatoires allemands, montre peut être que la notre est incomplète et que, dans quelque mesure, elle n'est pas conforme à l'équité. Je mets hors de cause la conscience des juges: leur impartialité est une vertu qui n'a jamais subi d'atteintes. Et, quoi que le public ou la presse puissent dire, je crois les cas bien rares où leur bonne foi a été surprise et où leurs décisions n'ont pas récompensé les virtuoses suivant le talent que les épreuves du concours avaient révélé. Je ferai observer seulement que le talent révélé par les épreuves du concours n'est pas toujours la mesure exacte du talent vrai de l'élève. Je pense même que certaines natures, particulièrement délicates, doivent, dans ces épreuves troublantes, perdre par l'émotion leurs meilleures qualités. Et je ne puis m'empêcher de trouver bien dur un règlement qui congédie d'excellents élèves, parce que leurs temps scolaire est écoulé et que leurs succès au concours les élimine. Aucun certificat officiel ne relate leurs efforts ni leur mérite. Ils partent le cœur gros, et ils peuvent se demander, non sans raison si toute la justice à laquelle ils ont droit leur est rendue, et si, en acceptant de les mener jusqu'à la fin de leurs études, le Conservatoire n'a pas contracté envers eux certains engagements. N'arrive-t-il pas que les maîtres spéciaux, qui ont mis toute leur ardeur, tout leur talent au service de leur classe, assistent à l'insuccès de leurs meilleurs élèves, avec un profond chagrin? J'ose plaider la cause de ceux-là: je me souviens du temps où j'ai vu éclater, parmi mes camarades, de vrais désespoirs... Notre conservatoire ne pourrait-il emprunter aux écoles de l'Allemagne quelque chose de leurs sanctions?

(1) M. Gabriel Fauré n'a malheureusement pas maintenu ces excellentes réformes. La classe d'orchestre fut pour ainsi dire, cette année, inexistante. A MANGROT.